

République Française
Département de l'Yonne - Arrondissement d'Auxerre
MAIRIE DE POILLY SUR SEREIN
48 Rue d'en Bas
89310

A R R Ê T É N° 25/2019

Interdisant la circulation Chemin de Glaton
(En agglomération)

Le Maire,

VU le code de la route ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière, et les circulaires d'application ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;
VU le règlement départemental de voirie approuvé par le conseil général de l'Yonne en date du 25 novembre 1996 ;
VU la demande de l'entreprise **VEOLIA EAU pour la pose d'un branchement d'eau potable** ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux ;

A R R Ê T E

Article 1 - Pour cause de travaux décrits ci-dessus, la circulation des véhicules de toutes natures sera interdite **Chemin de Glaton**.

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise VEOLIA EAU.

Article 3 - Ces dispositions seront maintenues la nuit si nécessaire.

Article 4 - Les dispositions définies à l'article 1^{er} seront applicables le **5 août 2019**, et prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de Poilly-sur-Serein et aux extrémités du chantier.

Article 6 - Madame le Maire de Poilly-sur-Serein,

- Monsieur le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Yonne,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise VEOLIA EAU et à l'ATR de Tonnerre.

A Poilly-sur-Serein, le 12 juillet 2019.

Le Maire,
Hélène COMOY

